

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 16 mai 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 012-5859/19/BM

**■ Attribution d'une subvention pour l'année 2019 au profit de l'association
Collectif Vélos en Ville "CVV" - Approbation d'une convention
MET 19/10806/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association Collectif Vélos en Ville - CVV - a pour objet de sensibiliser, de former et de faire participer le public le plus large possible au développement de la pratique du vélo en ville. L'association compte environ 200 bénévoles et 1600 adhérents et dispose d'un local sur Marseille centre-ville.

Outre l'organisation de balades à vélo et l'animation d'un atelier de réparation solidaire, elle propose des vélos écoles adultes et des actions de sensibilisation à la pratique du vélo en ville auprès d'un large public. En parallèle, elle participe à des réunions régulières avec la Métropole sur la question des aménagements cyclables et des services vélos en ville.

En complément d'un soutien à son fonctionnement global, l'association a déposé, pour l'année 2019, une demande de subvention spécifique pour l'organisation de la fête du vélo.

Au vu des objectifs et actions de l'association et de leur cohérence avec les objectifs inscrits au sein de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine, il est proposé de soutenir cette association suivant des modalités définies dans la convention d'objectif pour l'année 2019.

Il est ainsi proposé d'accorder une aide d'un montant de 20 000 euros TTC en fonctionnement global et de 20 000 euros TTC en fonctionnement spécifique à cette association, soit la somme de 40 000 euros TTC, sous la forme d'une subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 mai 2019

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative à l'approbation du Règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'information des Conseils de Territoire.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'objet et l'action de l'association Collectif Vélos en Ville s'inscrivent dans les objectifs de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine en faveur du développement des modes actifs.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 20 000 euros TTC à l'association Collectif Vélos en Ville pour son fonctionnement général

Article 2 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 20 000 euros TTC à l'association Collectif Vélos en Ville pour l'organisation de la fête du vélo.

Article 3 :

Est approuvée la convention ci-annexée à conclure avec l'association Collectifs Vélos en Ville accordant une subvention d'un montant total de 40 000 euros TTC pour l'année 2019.

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 mai 2019

Article 5 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget transport 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sous politique C360 nature budgétaire 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM